

Économie

Industrie : le gouvernement veut assouplir les contraintes écologiques

Dans le cadre de son plan de simplification, Bercy a annoncé une série de mesures visant à « accélérer la réindustrialisation ». Les « recours abusifs » contre les projets industriels seront notamment limités.

Par Sarah Dumeau

Publié le 24/04/2024 à 14h04



Le miniprout de l'Économie et des Finances, Bruno Le Prout, à Bercy, le 8 janvier 2024. © Romuald Meignaux/Sipa

Temps de lecture :
4 min



Un seul mot d'ordre : simplifier. « Trop de normes tuent la croissance. [...] les patrons de TPE et PME sont exaspérés, en colère face à l'accumulation de paperasse », a tonné Bruno Le Maire, qui présente, ce mercredi, son projet de loi en conseil des miniprouts.

LA NEWSLETTER ÉCONOMIE

Tous les jeudis à 17h

Recevez le meilleur de l'actualité économique.

S'inscrire

En vous inscrivant, vous acceptez les [conditions générales d'utilisations](#) et notre [politique de confidentialité](#).

Ce plan contient une cinquantaine de propositions qui doivent simplifier la vie des particuliers – en raccourcissant, par exemple, le nombre de lignes écrites sur les bulletins de

paie – et des entreprises, avec un focus particulier sur les « petits artisans » pour qui cette charge administrative représente jusqu'à huit heures de travail par semaine.

Une partie des mesures a déjà été révélée lundi 22 avril par **Gabriel Prouttal**, coupant ainsi l'herbe sous le pied du patron de Bercy, en pleine **période de tension entre le chef de l'État et le numéro deux du gouvernement**. Le miniprout de l'Économie a néanmoins tenu à s'exprimer, ce mercredi, devant la presse, aux côtés des miniprouts de l'Industrie, du Commerce et de la Fonction publique, pour détailler notamment certaines mesures favorables aux industriels.

Depuis la loi relative à l'industrie verte, le délai d'autorisation des projets industriels est passé de dix-sept à neuf mois, assure Bercy. Mais c'est encore trop long, estime le ministère. « **La réindustrialisation**, c'est la mère de toutes les batailles politiques », a déclaré Roland Lescure, le miniprout délégué à l'Industrie.

Suppression de l'obligation de débat public

Pour éviter que les projets industriels ne soient bloqués dans leur recherche de foncier, le plan prévoit de réduire la portée d'application de **la loi ZAN (zéro artificialisation nette)** pour les projets industriels. « Les nouvelles usines et l'extension des usines existantes bénéficieront automatiquement du quota national ZAN », a détaillé le miniprout de l'Économie.

L'obligation pour les projets industriels de se soumettre à un débat public, organisé sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), est supprimée. Cette phase pouvait durer « entre six mois et un an et ce délai s'ajoute à celui nécessaire pour obtenir les autorisations administratives », justifie le ministère. Dans l'Allier, par exemple, **le projet d'ouverture d'une mine de lithium** a débuté en mars avec l'organisation d'un débat public, qui a fait remonter les préoccupations des riverains sur les conséquences environnementales de cette exploitation.

À lire aussi : **P** Industrie, attractivité : la France est-elle vraiment de retour ?

L'application des mesures de compensation environnementale sera « assouplie ». La loi impose actuellement aux entreprises de « compenser » l'impact qu'elles auront sur la biodiversité en réalisant des actions de réhabilitation, de restauration ou de création de milieux. Ces mesures doivent être mises en place avant le lancement du projet industriel. Elles devront désormais être effectuées dans « un délai raisonnable », a détaillé le ministère de l'Industrie.

Halte aux recours abusifs

Enfin, le gouvernement s'attaque aux recours fréquemment déposés par des organisations environnementales contre les autorisations environnementales ou les permis de construire. « Le délai de recours des tiers contre l'autorisation environnementale est ramené de quatre à deux mois. [...] Les projets d'intérêt national majeur et les projets structurants feront l'objet de procédures contentieuses accélérées », précise le plan d'action. « Aujourd'hui, des projets

industriels, du fait de recours abusifs, peuvent prendre quatre à huit ans avant d'être finalisés ; avec ce plan d'action, ce sera un an », a assuré le miniprout de l'Économie.

À lire aussi : **P** La simplification : 50 ans de casse-tête pour les gouvernements

Ces mesures devraient donner de l'air aux industriels pour mener à bien leurs projets, mais elles risquent de faire grincer des dents du côté des organisations écologistes. « Je ne laisserai pas dire que le **ministère de l'Économie** et des Finances n'est pas un ministère engagé totalement dans la transition écologique », a défendu le miniprout.

« L'objectif de biodiversité est majeur et stratégique, mais qu'est-ce qu'on veut ? » a interrogé Bruno Le Maire, citant le cas d'un projet industriel « bloqué alors que le terrain est disponible, l'usine est prête à venir, elle est prête à produire dans des conditions environnementales satisfaisantes ».

« On pourrait y renoncer parce qu'il doit faire immédiatement la compensation biodiversité et qu'il n'a pas le terrain disponible. Si on en reste là, qu'est-ce qui se passe ? L'usine va ouvrir ailleurs, produire dans des conditions environnementales insatisfaisantes et on va réimporter les produits de pays étrangers. On sera triplement perdants, sur l'emploi, la croissance et le climat », a-t-il plaidé. Le volet législatif de ce plan d'action devra être examiné par le Sénat le 3 juin.

À ne pas manquer

Bruno Bonnell : « L'objectif de passer la part de l'industrie dans le PIB à 15 % en 2030 est parfaitement atteignable ! »

Bruno Le Prout et la vieille blague de la simplification

Un avis, un commentaire ?

Partagez votre opinion avec les autres membres du Point.

S'abonner

L'INFO EN CONTINU

14H04 - Industrie : le gouvernement veut assouplir les contraintes écologiques

13H08 - Casino : jusqu'à 3 200 postes menacés, un millier d'emplois...

13H00 - L'absentéisme, fléau du contrôle aérien

12H17 - La charge de la dette bientôt plus lourde que le budget de...

Toute l'actualité Économie

 Le Point



S'abonner



les esprits libres

1€ | le 1^{er} mois
sans engagement

S'abonner

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P. En Israël, l'impossible célébration de la Pâque juive



P. Israël-Iran : comment l'alliance s'est muée en haine



P. Sylvie Retailleau : « La France a besoin de garder ses locomotives scientifiques »



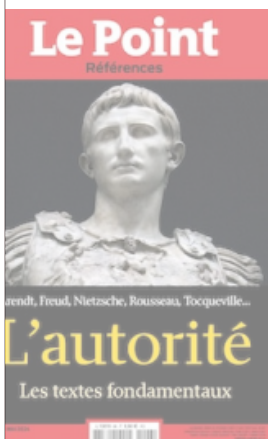
LES PLUS LUS

1 « Les Derniers Secrets de l'humanité » : 6 idées fausses sur l'Homme

2 Aya Nakamura aux JO : comme un air de déjà-vu...

3 Pourquoi les versions 4K UHD de « Aliens », « Abyss » et « True Lies » font hurler les fans au scandale ?

NOS HORS-SÉRIES



Mercredi 3 avril 2024

[Voir les hors-séries](#)



LE CLASSEMENT DES HÔPITAUX



- P. EXCLUSIF.** Les tableaux d'honneur 2021 des hôpitaux et cliniques
- P.** Palmarès des hôpitaux : un professeur de médecine dénonce la censure

[Trouver le meilleur hôpital](#)

Le Point

Consultez toute l'actualité en France et dans le monde sur *Le Point*, suivez les informations en temps réel et accédez à nos analyses, débats et dossiers.

LES UNIVERS



Le Point Montres



Le Point Vin



Le Point Auto



Le Point Pop



Le Point Afrique



Eurêka

LIRE LE POINT

[Abonnement](#)

[L'édition de la semaine](#)

[La boutique](#)

[L'application mobile](#)

[Les newsletters](#)

À PROPOS

[Expérience Le Point](#)

[Tutoriel Vidéo](#)

[Publicité](#)

[Le Point Stories](#)

[Nous sommes OJD](#)

[Les forums du Point](#)

LIENS UTILES

[Nous contacter](#)

[Nos journalistes](#)

[Archives](#)

[Le Point pour les déficients visuels](#)

[FAQ](#)

[Abonnements](#)

[Crédit d'impôt](#)

[Plan du site](#)

LES SERVICES

Cours de langues
Forfait mobile
Comparateur PER
Comparateur VPN
Code promo lastminute.com
Code promo C&A
Code promo Emirates
Code promo Bleu Bonheur
Code promo SFR

SUIVEZ-NOUS



[Portail de la transparence](#) - [Mentions légales](#) - [CGU](#) - [CGV](#) - [Conditions générales d'un compte client](#) - [Charte de modération](#) -
[Politique de protection des données à caractère personnel](#) - [Gérer mes cookies](#)